



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	12	14

Objet :

Convention avec l'agence d'urbanisme et de développement des Régions Nîmoise et Alésienne

L'an deux mille vingt-quatre, et le onze avril le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation : 28 mars 2024

Présents : Nicolas CARTAILLER, Pierre DE QUEYLARD, Stéphane MATEO, Corinne LEFEBVRE, Bachir EL KHALFI, Cécile FABRE, Luc VINCENT, Laure ZEROUALI, Florian BOISSIN, Carole GALINY, Sabine HUGUES, Jacques CORCESSIN,

Absents excusés : Manon BLOQUE, Frédéric VALOT, Elma PIRAZZI,

Éric GONSSARD, N'Fissa BENSAID

Absents représentés : E. VIOLA pour B. EL KHALFI, R. VIOLA pour P. DE QUEYLARD,

Secrétaire de séance : Sabine HUGUES

L'agence d'urbanisme et de développement est un outil d'ingénierie partenarial à l'échelle d'un territoire. Elle est un appui technique pour les collectivités territoriales.

La commune de Remoulins travaille depuis de nombreuses années en partenariat avec l'agence d'urbanisme et de développement des régions nîmoise et alésienne.

Monsieur le Maire propose de poursuivre ce partenariat pour l'année 2024.

Le montant de la cotisation pour l'année 2024 est de 330 €.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- **D'APPROUVER** la convention annuelle 2024 avec l'agence d'urbanisme et de développement des régions Nîmoise et Alésienne,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention, ainsi que tous documents relatifs à cette convention,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2024

Le secrétaire de séance,
Sabine HUGUES

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,
Nicolas CARTAILLER

